

Légende :

□ Espace libre non bâti en superstructure

□ 30.00 Hauteur plafond par secteur (cote NGF)

■ Parc urbain

■ Zone où la hauteur maximale des constructions est comprise entre 39 et 60 m NGF

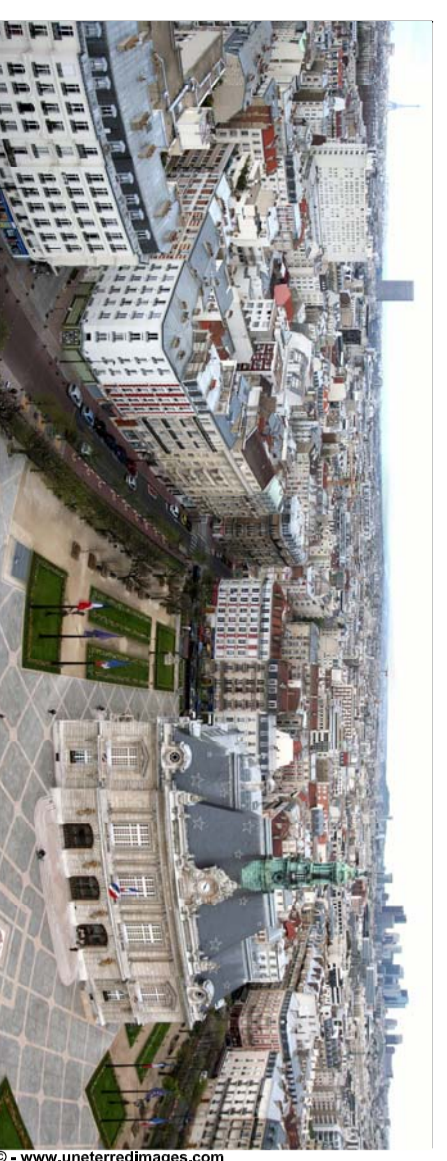
■ Zone où la hauteur maximale des constructions est comprise entre 61 et 80 m NGF

■ Zone où la hauteur maximale des constructions est comprise entre 81 et 100 m NGF

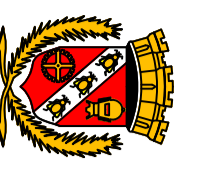
■ Zone où la hauteur maximale des constructions est comprise entre 101 et 120 m NGF

--- Limite de la zone UE

33.99
Cote de référence NGF servant pour la définition des constructions en superstructures (cf art UE9)



PLU



Ville de Levallois-Perret
Département des Hauts-de-Seine

Pièce n°UE 5,6,C
Dispositions réglementaires applicables à la zone UE "Hauts maximaux des constructions"
PLU approuvé le 30 janvier 2012
modification simplifiée du